

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 23 août 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AOUT 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela,

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, CONVERT Jacques, ELHOMBRE Daniela, MARTIN Catherine, TETAZ Isabelle.

PROCURATIONS : Jacques CONVERT a donné pouvoir à Malika BERNOU
Daniela ELHOMBRE a donné pouvoir à Andréa POLLIER
Isabelle TETAZ a donné pouvoir à Yves MERCIER

SECRETARE DE SEANCE : Malika BERNOU

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 23 août 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 23 août 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Martine BERNON, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Mathieu CROSET, Catherine MARTIN, Andréa POLLIER.

Pour : 12 dont 3 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

I – FINANCES

➤ Rénovation et extension du Complexe Noël MERCIER – Avenants

Monsieur le Maire rappelle le marché de travaux portant sur la rénovation et l'extension du Complexe N. MERCIER et précise que l'avancement de ces travaux nécessitent actuellement des avenants sur certains lots. Ajouts de travaux qui ont été demandés pour certains par le Maître d'œuvre et pour d'autres, par les bureaux d'étude.

Il donne lecture des avenants des lots concernés.

Lot 2 – VRD-Espaces Verts

Entreprise : MUTTONI ET FILS
Route de Chavornod
01300 BELLEY

Montant du marché initial HT : 64 932.47 €
Montant de l'avenant n°1 HT : - 158.19€
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : - 0.24 %
Montant du nouveau marché HT : 64 774.28 €
Montant du nouveau marché TTC : 77 729.13 €

Lot 04 – Gros-Œuvre

Entreprise : GREG Constructions
Zone de l'Héron – 355, Pré Viboud
73110 LA ROCHETTE

Montant du marché initial HT : 306 023.09 €
Montant de l'avenant n° 1 HT : 17 873.86 €
Montant de l'avenant n°2 HT : 1 720.00 €
% d'écart introduit par cet avenant : 0.53 %
Montant du nouveau marché HT : 325 616.95 €
Montant du nouveau marché TTC : 390 740.34 €

Lot 5 – Charpente bois LMC

Entreprise : S.N.G.
15, allée des Frênes
ZI le Vernay
73460 SAINTE HELENE SUR ISERE

Montant du marché initial HT : 99 984.95 €
Montant de l'avenant n° 1 HT : 7 342.35 €
Montant de l'avenant n°2 HT : 361.89 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : 0.36 %
Montant du nouveau marché HT : 107 689.19 €
Montant du nouveau marché TTC : 129 227.03 €

Lot 08 – Menuiseries int/ext.

Entreprise : C.B.A. MONTAGNE
170, chemin de Mongron
38480 SAINT JEAN D'AVELANNE

Montant du marché initial HT : 134 632.88 €
Montant de l'avenant n°1 HT : 1 271.95 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 0.94 %
Montant du nouveau marché HT : 135 904.83 €
Montant du nouveau marché TTC : 163 085.80 €

Lot 10 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds

Entreprise : MILLION SARL

La Matassine

73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 61 868.89 €
Montant de l'avenant n° 1 HT : 15 560.00 €
Montant de l'avenant n°2 HT : 1 315.00 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : 1.70 %
Montant du nouveau marché HT : 78 743.89 €
Montant du nouveau marché TTC : 94 492.67 €

Lot 12 – Sols minces

Entreprise : S.D.S. Société DHIEN Sols

ZA des Mères

38850 CHIRENS

Montant du marché initial HT : 23 788.00 €
Montant de l'avenant n°1 HT : - 10 367.07 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : - 43.58 %
Montant du nouveau marché HT : 13 420.93 €
Montant du nouveau marché TTC : 16 105.12 €

Lot 13 – Peintures

Entreprise : MILLION SARL

La Matassine

73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché initial HT : 33 951.61 €
Montant de l'avenant n°1 HT : 3 830.00 €
Montant de l'avenant n°2 HT : 470.00 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 2 : 1.24 %
Montant du nouveau marché HT : 38 251.61 €
Montant du nouveau marché TTC : 45 901.93 €

Lot 14 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation

Entreprise : MONNIER 73

44, rue Vaugelas

73100 AIX LES BAINS

Montant du marché initial HT : 87 676.60 €
Montant de l'avenant n°1 HT : 2 573.80 €
% d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 2.94 %
Montant du nouveau marché HT : 90 250.40 €
Montant du nouveau marché TTC : 108 300.48 €

Il présente ensuite un tableau qui reprend le montant des marchés initiaux et les avenants n°1 et 2.

MARCHE COMPLEXE NOEL MERCIER							
MONTANT DES MARCHES INITIAUX + AVENANTS							
	LOTS	DESIGNATION	MONTANT DU MARCHÉ TTC		Avenant	Avenant	Montant AE + AVENANTS TTC
			MONTANT TH	Montant TTC	1	2	
TMBI	LOT 1-10	DESAMIANTAGE	23 310,00	27 972,00			27 972,00
MUTTONI	LOT 2-11	VRD-ESPACES VERTS	64 932,47	77 918,96	- 189,83		77 729,13
				-			-
MUTTONI *	LOT 3-20	RENFORCEMENT SOLS	76 419,63	91 703,56	0	-	91 703,56
				-			-
GREG *	LOT 4-21	GROS ŒUVRE	323 896,95	388 676,34	21 448,63	2 064,00	412 188,97
SNG *	LOT 5-31	CHARPENTE BOIS-LMC	107 327,30	128 792,76	8 810,82	434,27	138 037,85
ED2S *	LOT 6-32	ETANCHEITE	49 699,04	59 638,85	3 792,00		63 430,85
CHARPENTE ST CLAIR	LOT 7-33	SERRURERIE BARDAGE	190 823,34	228 988,01			228 988,01
CBA MONTAGNE *	LOT 8-41	MENUISERIES INT/EXT	135 904,83	163 085,80	1 526,34		164 612,14
THYSSENKRUPP	LOT 9-44	ASCENSEUR	21 185,00	25 422,00			25 422,00
MILLION *	LOT 10-51	CLOISON DOUBLAGE	77 428,89	92 914,67	18 672,00	1 578,00	113 164,67
GAZZOTTI *	LOT 11-61	CARRELAGE FAIENCE	59 780,28	71 736,34	14 230,80		85 967,14
SDS	LOT 12-62	SOLS MINCES	23 788,00	28 545,60	- 12 440,48		16 105,12
MILLION *	LOT 13-71	PEINTURE	37 781,61	45 337,93	4 596,00	564,00	50 497,93
MONNIER 73 *	LOT 14-81	PLOMBERIE SANITAIRE	90 250,40	108 300,48	3 088,56		111 389,04
ENGIE INEO *	LOT 15-91	ELECTRICITE	69 284,47	83 141,36	11 490,11		94 631,47
PERRIER	LOT 16	SCENE	17 578,00	21 093,60			21 093,60
			1 369 390,21	1 643 268,25	75 024,95	4 640,27	1 722 933,47

A l'issue de cette présentation, il demande au conseil municipal de se prononcer sur ces avenants.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants avec les entreprises concernées.

Pour : 14 dont 3 pouvoirs

Contre : 1 (M. Girardin)

Abstention : 0

➤ S.D.E.S. Convention financière – Secteur Chemin de la Creuse – Enfouissement du réseau électrique

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les travaux d'enfouissement prévus sur le secteur de la Creuse et plus particulièrement du réseau de distribution publique d'électricité existant.

Il précise que le SDES a dans ses compétences la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement et au titre de celle-ci, une convention financière lie la commune de Voglans et ce syndicat.

Elle fixe les modalités de participation financière et de règlement des dépenses liées à la réalisation de cette opération.

Le coût global de l'opération est de 21 631.06 € TTC, dont 15 750.77 € pour le SDES et 5 880.29 € pour la commune.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal valide la convention et l'annexe financière et la convention.

- Technique, Monsieur SEMILLON Jean-Pierre
- Administratif, Madame FORESTIER Fleur

A la fin de cette présentation et suite à la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal valide à l'unanimité la convention établie entre la communauté d'agglomération et la commune portant sur la mise à disposition d'un broyeur de végétaux et désigne de nommer comme référents, Monsieur Goujon Alain en tant que référent « Elu », Monsieur SEMILLON J.Pierre, référent « Technique » et Madame FORESTIER Fleur, référente administrative.

Madame BERNON Martine informe que lors du forum des associations, une démonstration du broyeur sera faite par Grand Lac.

Pour : 15 dont 3 pouvoirs
 Contre : 0
 Abstention : 0

III - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 02 juillet 2018.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2018					
LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 02/07/2018					
DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DÉPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
PC 17 C 1011	NEOSENS	10/11/2017	Construction d'un immeuble de 39 logements et 3 commerces	Chemin de Sonnaz	Accordé le 13/07/2018
PC 18 C 1008	M. THERME Mme VAILLANT	16/04/2018	Construction d'une maison avec terrasse et piscine	Rue Bouvard Dessus	Accordé le 13/07/2018
PC 18 C 1010	M. et Mme LAIOUAR	07/05/2018	Construction d'une maison individuelle	"Les Vergers de Bouvard"	Accordé le 23/07/2018
PC 18 C 1014	YILMAZ Muammer	02/07/2018	Agrandissement d'une maison individuelle	519 rue de la Plaine	Accordé le 24/08/2018
PERMIS D'AMENAGER					
PA 18 C 3001	KP PROMOTION	24/05/2018	Création d'un lotissement 12 lots	"Villarcher"	Retiré le 23/07/2018
PERMIS DE DEMOLIR					
PD 18 C 4002	SCI SIERRA	11/06/2018	Démolition de l'hôtel QUICK PALACE	Rue de la Françon	Accordé le 12/07/2018
DÉCLARATIONS PREALABLES					
DP 18 C 5022	HABITAT ENR	15/05/2018	Mise en place de panneaux photovoltaïques	Allée des Hauts de Voglans	Retirée le 24/07/2018
DP 18 C 5024	SCI NATURE	18/05/2018	Création de 9 portes et déplacement du portail	133 rue de la Françon	Accordée le 11/07/2018
DP 18 C 5031	SCI SIERRA	16/06/2018	Modification des façades	Rue de la Françon (Ex. VAUDAUX)	Accordée le 24/07/2018
DP 18 C 5033	PERRIN Caroline	21/06/2018	Construction d'un garage semi-enterré	2 chemin des Vignes	Accordée le 03/08/2018

Monsieur Girardin demande ce que l'on lui précise les travaux qui rentrent dans la partie génie civil.

Il lui est répondu que ce sont des travaux de tranchées et de pose de fourreaux, réalisés lors du chantier de maillage eau potable et d'aménagement de l'aire de jeux.

Pour : 15 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

- F.D.E.C. Maintien d'une demande de subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants

Monsieur le maire rappelle la demande de subvention déposée auprès du Département au titre du FDEC pour les travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. Ce dossier n'a pas été retenu par la Commission permanente, lors de sa session du 13 juillet mais le conseil municipal peut, toutefois demander le maintien de cette demande de subvention.

Monsieur le maire propose que l'on maintienne cette demande de subvention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de maintenir ce dossier dans le cadre des subventions allouées par le F.D.E.C.

Pour : 15 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

II – GRAND LAC

- Broyeur – convention de mise à disposition

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'entre 2011 et 2016, Grand Lac s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour principal objectif la diminution de 7 % des quantités produites d'ordures ménagères et assimilées.

Le broyage de déchets de jardin vient en complément du développement du compostage sur le territoire qui a été mis en place depuis 2005, et renforcé par le compostage partagé et autonome en établissement, depuis 2011.

Le broyage des déchets végétaux, in situ, permet de réduire les trajets en déchetterie, de stabiliser voire réduire les quantités de végétaux apportés en déchetterie, de maîtriser les coûts de gestion des déchets végétaux en déchetterie.

Il permet également de limiter le brûlage à l'air libre, de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais chimiques et de promouvoir les techniques de gestion intégrée des déchets végétaux (paillage, mulching, haies paysagères...).

Cette convention a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition du broyeur de déchets végétaux confié par Grand Lac à la commune.

Cette convention, établie pour 3 ans, a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition du broyeur de déchets végétaux confié par Grand Lac à la commune.

La commune doit désigner trois référents.

Monsieur le maire propose :

- Élu, Monsieur GOUJON Alain

DP 18 C 5034	SOUNDARARADJOU Michel	02/07/2018	Mise en place d'une pergola	124 allée des Cerisiers	Accordée le 01/08/2018
CERTIFICAT D'URBANISME					
CU 18 C 2032	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	30/06/2018	Parc de jeux "ROYAL KIDS" SARL Les Ptit's savoyards	Route de l'Aéroport	05/07/2018
CU 18 C 2033	Maître GIROUD	30/06/2018	Succession PHARAMAND	72 place de l'Eglise	05/07/2018
CU 18 C 2034	Maître BONAVENTURE	07/07/2018	Appartement Mme PERNET	"Le Domaine des Cimes"	09/07/2018
CU 18 C 2035	SCP TARDY - PLANECHAUD	07/07/2018	Hôtel QUICK PALACE	Rue de la Françon	09/07/2018
CU 18 C 2036	POISSONNERIE DE L'ETOILE	07/07/2018	Bâtiment POISSONNERIE DE L'ETOILE	533 rue de la Prairie	11/07/2018
CU 18 C 2037	Maître BORDET	10/07/2018	Terrain communal	Chemin du Gas	11/07/2018
CU 18 C 2038	SELARL JOSSERAND	19/07/2018	Maison jumelée M. et Mme SPRINGINGLEE	100 rue Pré Fontaine	30/07/2018
CU 18 C 2039	Maître BORDET	23/07/2018	Donation Mme QUILLET	590 chemin de Sonnaz	30/07/2018
CU 18 C 2040	Maître ASSIER	24/07/2018	Appartement M. et Mme RAVIER	91 chemin de la Combe	30/07/2018
CU 18 C 2041	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	24/07/2018	Succession M. DUMAX-VORZET	88 montée du Four	30/07/2018
CU 18 C 2042	Cabinet PHILIPPE	02/08/2018	Local CARRELAGE DISCOUNT	Rue Pré Meurt	02/08/2018
CU 18 C 2043	Maître GUILLAUD	01/08/2018	Terrain M. ROUX	"Les Vergers de Bouvard"	02/08/2018
CU 18 C 2044	Maître ETEOCLE	02/08/2018	Maison M. FANCHIN	Les Primevères	06/08/2018
CU 18 C 2045	Maître ASSIER	10/08/2018	Maison M. CATALA	189 allée de Bellevue	10/08/2018
CU 18 C 2046	Maître BORDET	13/08/2018	Terrains communaux	329 rue de la Plaine	14/08/2018

Monsieur Girardin souhaite connaître sur quoi porte les deux Certificats d'urbanisme déposés pour la commune de Voglans. Il lui est répondu, pour le premier qu'il fait suite à la régularisation de terrain entre la société CLV Jean Lain et la commune et le second, pour connaître la constructibilité des terrains (ex menuiserie PIN).

IV - TRAVAUX

- Rénovation et extension du complexe N.Mercier.

Monsieur BURDET fait un point sur les travaux de rénovation et d'extension du complexe N. Mercier qui s'achèvent. Les places de parking ont été matérialisées. La salle Belle Eau a fait peau neuve. Les luminaires ont été remplacés par des leds, plus économiques, les dalles du sol ont été remplacées par du linoléum de couleur beige clair, ce qui donne plus de lumière dans cette salle, les portes ont été changées afin de respecter la réglementation « handicap ».

Il présente les locaux, au vu des photos.

Les clés des locaux associatifs seront remises demain aux associations. Une invitation est faite à l'ensemble du conseil municipal pour cette remise de clés et une visite des lieux.

COMPLEXE NOEL MERCIER



Salle Pré Fontaine



Salle Terre Nue



Bar à l'entrée



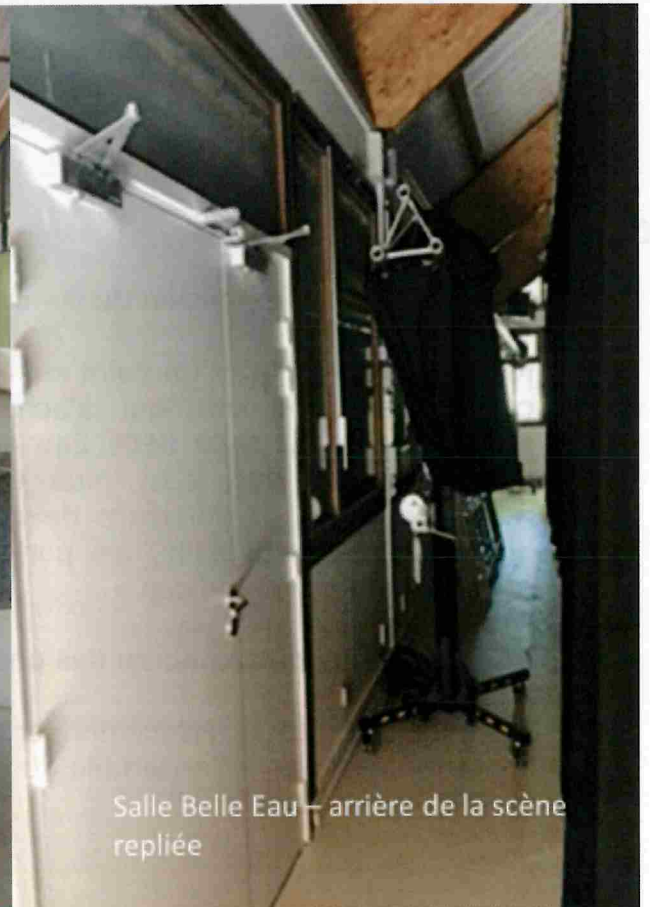
Entrée du Complexe Noël Mercier



Salle Belle Eau – avant la réfection du sol – scène avancée



Salle Belle Eau – changement du sol – scène repliée



Salle Belle Eau – arrière de la scène repliée

Il est précisé que la scène est très facile d'utilisation.



Une barrière a été posée à l'intersection de la rue Centrale et du Chemin de l'Épine et la barrière de sécurité entre l'immeuble OPAC et l'Église a été relevée. Monsieur Girardin fait remarquer que ces travaux de sécurisation (mur et barrière) Chemin de l'Épine, auraient dû être entrepris depuis bien longtemps, plutôt que de demander à Monsieur Burtin d'ôter tous risques d'accident au droit de sa propriété.

V – ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

➤ Planète' Jeunes



Madame Bernon Martine informe que sur les 4 premières semaines des vacances de l'été, 181 enfants différents de 3 à 11 ans ont fréquenté le centre qui se trouvait cette année sur la commune de Voglans.

Nombre, quasiment équivalent à l'an dernier malgré le départ de Mouxy.

Par contre en terme de journée, nous constatons une augmentation :

- en 2017 - 1004 journées,
- en 2018 - 1044 journées

Les sorties proposées, caserne des pompiers, ferme de Reinach, visite des Dombes, lac d'Aiguebelette, piscine..., en fonction des thématiques hebdomadaires, l'air, l'eau, la terre, la citoyenneté..., ont été très appréciées.

Pour l'activité « jeunesse », elle s'est déroulée à Méry, sous forme de stage avec une majorité d'enfants de 12/13 ans. Une nouvelle génération de jeunes, ceux qui rentrent au collège fréquentent l'animation jeunesse et en général cela dure plusieurs années, d'autant plus que l'animatrice qui gère cette activité « jeunesse » intervient au collège durant l'année scolaire.

➤ **Ecole**

Les informations sur la rentrée scolaire seront données lors de la prochaine réunion.

VI – PERSONNEL

➤ **Centre de Gestion – Avenant à la convention pour l'intervention du CDG sur les dossiers de retraite CNRACL**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec la CNRACL, le Centre de Gestion de la Savoie offre la possibilité aux communes de gérer les dossiers de retraite des agents affiliés à la CNRACL.

Une convention a été établie en 2015 pour une durée de 3 ans. Elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

En raison de longues négociations intervenues sur le plan national dans le cadre de la convention d'objectif et de gestion, le Centre de Gestion n'a reçu que tout récemment l'avenant à la dernière convention Caisse des Dépôts/Centre de Gestion.

Cet avenant prolonge le dispositif pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat qui rendra effet le 1^{er} janvier 2019.

Il précise que le fait de signer cet avenant, ne contraint pas la commune à confier tous les dossiers de retraite des agents mais lui permet de bénéficier de l'appui du Centre de Gestion en cas de besoin.

Il demande au conseil municipal d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer. Ce que fait à l'unanimité le conseil municipal.

Pour : 15 dont 3 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

VII - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

Madame Bernou présente les animations prévues sur le mois de septembre 2018

DATES	Thématiques	Heures	Lieux
Vendredi 7 Septembre	FORUM DES ASSOCIATIONS culturelles et sportives avec une démonstration du broyeur mais aussi de vélos avec assistance électrique	de 17h à 19h30	Place du Village

<p>Mardi 18 septembre</p>	<p>DON DU SANG : collecte de sang</p>	<p>de 16h à 19h</p>	<p>Salle Belle Eau</p>
<p>MERCREDI 26 Septembre</p>	<p>Atelier « Les bébés signeurs » issu de la langue des signes - Animé par Nelly Pour les tout-petits de 0 à 3 ans Gratuit- sur inscription</p>	<p>de 9h30 à 10h30</p>	<p>Bibliothèque Vogl'en Lyre</p>

DIVERS - INFORMATIONS

➤ SNCF - Fermeture du PN 21

Monsieur le maire informe qu'une enquête publique aura lieu du 3 au 17 septembre 2018 et que le Commissaire Enquêteur sera présent les lundis 3 et 17 septembre 2018. Un registre sera mis à disposition du public afin de recevoir toutes les remarques sur ce projet de fermeture.



QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Girardin demande à Monsieur le Maire de retirer le permis de construire délivré le 13 juillet à NEOSENS pour le projet immobilier au centre bourg en évoquant, qu'aucune réunion d'information publique a été organisée, malgré ses demandes du 9 mai et 12 juin,

Il évoque quelques éléments, comme le mur de 12 mètres de haut qui encadre la terrasse de la propriété Ghilardi, l'entrée des garages souterrains sur la propriété des consorts GUSMERINI dont l'un deux, n'a pas donné son accord et le creusement de trois niveaux de garages souterrains qui vont faire disparaître le captage d'eau publique existant sur la propriété ex Baccard et Escoffier. Ces éléments justifieraient le retrait de ce permis.

Par ailleurs, Monsieur Girardin fait mention d'un courrier accompagné de photos, qui aurait été envoyé au conseil municipal, par le propriétaire riverain de l'antenne SNCF, rue Centrale. Ce courrier reprenait les problèmes rencontrés par le passage des prostituées et de leurs clients. Il s'étonne que le conseil municipal n'ait pas été informé de cette lettre.

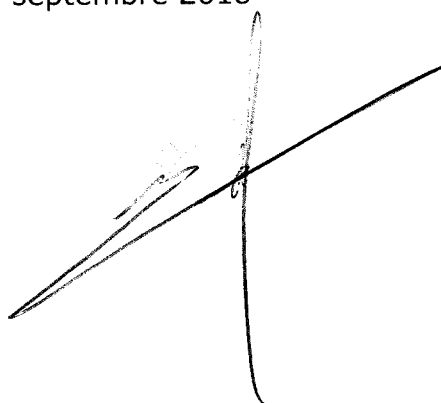
Monsieur le maire l'informe que ce courrier a été envoyé à « Monsieur le maire » et non au conseil municipal et qu'une réponse a été faite, avisant cet habitant de la pose d'un grillage et d'un portail semaine 34 ou 35. Il donne lecture de cette réponse et fait circuler les différents courriers.

Pour ce qui concerne la demande de retrait du permis NEOSENS, Monsieur le maire lui répond que la demande sera étudiée mais que le pétitionnaire du projet est un privé et non la commune.


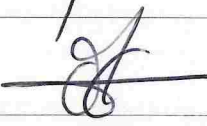
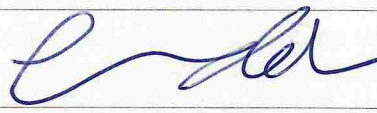
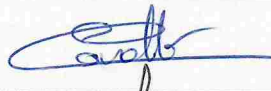


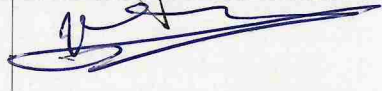



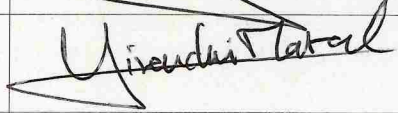

A l'issue de ces échanges Monsieur le Maire clôt cette séance du conseil municipal à 21 h 42mn

A VOGLANS, le 24 septembre 2018

Le Maire,
Yves MERCIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke that curves slightly to the right at the bottom.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 AOUT 2018

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui	Pour	
BERNON Martine	1 ^{ère} adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 ^{ème} adjoint	Non	-----	Pouvoir à Malika BERNOU
BURDET Eric	3 ^{ème} adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 ^{ème} Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 ^{ème} adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui	Pour	
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Non	-----	Pouvoir à A. POLLIER
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Oui	Pour	
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
CORREIA DA SILVA-PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	Pour	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	Abstention	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Oui	Pour	
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	Pouvoir à Yves MERCIER

